

## PROCES VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 17 heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Gironde sur Dropt, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MOUTIER, président,

**Date de la convocation** : 13 juin 2025

**Présents** : Mme BRUNATO Brigitte, Mme DE BATS DE CUGNAC Liliane, Mme Madeleine DUPUY-CHAUVIN, Mme LACOSTE Anne, Mme LACOSTE Françoise, M. MOUTIER Philippe, Mme RIGAUD Marie-Pierre et Mme SAINTE CROIX Nathalie.

**Absente** : Mme LAROUY-KERSUZAN Catherine

Mme Madeleine DUPUY-CHAUVIN a été nommée secrétaire de séance.

#### *Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 21 mars 2025*

Monsieur le Président expose que le procès-verbal de la séance du 21 mars 2025 a été transmis à chaque membres du Conseil d'administration par voie électronique et invite l'assemblée à l'approuver.  
Procès-verbal adopté à l'unanimité des membres présents.

#### *Prise en charge de frais d'obsèques*

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2213-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire doit procéder d'urgence aux services funèbres de toutes personnes dont la famille n'a pas réclamé le corps en « *temps utile* ». Ainsi, le cas échéant, la collectivité territoriale sollicite le remboursement des frais, notamment par l'émission d'un titre de recette, auprès des ayants droit du défunt.

Il expose qu'une telle situation s'est malheureusement présentée pour un habitant de la commune décédé à son domicile.

Les pompes funèbres Dupuy-Chauvin ont été contactées par Madame Rigaud, Vice-présidente, afin de faire procéder à la prise en charge du corps du défunt (transport, mise en bière, fourniture de housse et cercueil, utilisation des chambres funéraires et crémation), dont le montant s'élève à 2 591 €.

La facture sera adressée au défunt afin que sa banque la règle à hauteur des liquidités disponibles sur ses comptes bancaires.



Le solde devra être payé par le CCAS, qui se retournera vers les enfants du défunt pour remboursement. Toutefois, nous ne disposons à ce jour que de peu d'informations à leur sujet. Le recouvrement risque donc d'être compliqué à obtenir.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres présents, le Conseil approuve cette dépense.

## ***Informations diverses***

- ***Budget 2025 et dépenses de fin d'année***

Un état du budget à ce jour est distribué aux membres présents

Monsieur le Président informe que le solde des comptes est suffisant pour réaliser les dernières dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année, déduction faite des frais d'obsèques évoqués supra.

- ***Repas des aînés 2026***

Madame la Vice-présidente propose le thème alsacien avec une choucroute au menu. Le conseil approuve cette proposition qui est donc retenue pour 2026.

- ***Accompagnements / aides en cours***

Madame la Vice-présidente expose que le CCAS accompagne les personnes déjà connues par nos services. Il n'y a pas de nouveau bénéficiaire.

- ***Saisie d'animaux***

Madame la Vice-présidente informe que le CCAS a été sollicité pour quatre dossiers de saisie de chiens ces dernières semaines. Ces opérations sont réalisées sur réquisition de la gendarmerie et avec le concours de la SPA. Des frais vétérinaires sont nécessaires.

- ***Questions diverses***

Madame SAINTE CROIX interroge Monsieur le Président s'il relève une augmentation des faits de délinquance, comme cela peut être le cas dans une commune voisine. Monsieur le Président indique que Gironde sur Dropt n'est pas impactée par ce phénomène à ce jour.

**Ordre du jour épuisé, Monsieur le Président clôture le Conseil à 18 h 10.**

